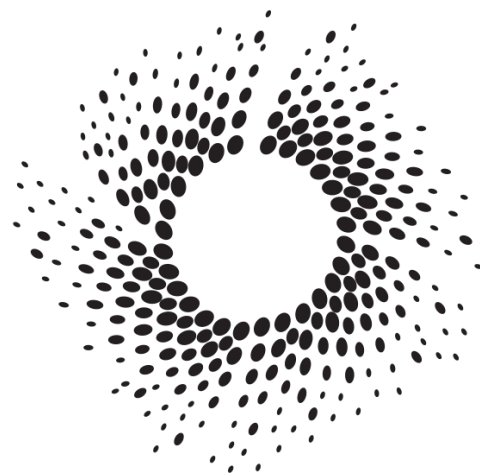




ANNEXE TECHNIQUE  
ROLLER ARTISTIQUE  
**OFFICIELS DE COMPETITION**

Fédération  
Française **Roller**  
& **Skateboard**



ANNEXE TECHNIQUE  
ROLLER ARTISTIQUE

**OFFICIELS DE COMPETITION**

## Table des matières

|                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ARTICLE 1 : OFFICIELS DE COMPETITIONS .....</b>           | <b>5</b>  |
| <b>ARTICLE 2 : LES DIPLOMES .....</b>                        | <b>5</b>  |
| 2.1. ARBITRES .....                                          | 5         |
| 2.2. MANAGER & DATA .....                                    | 5         |
| 2.3. DEVENIR OFFICIEL DE COMPETITION .....                   | 6         |
| 2.4. PARCOURS DE DIPLOMES .....                              | 6         |
| <b>ARTICLE 3 : FORMATEURS .....</b>                          | <b>7</b>  |
| 3.1. JUGES FORMATEURS REGIONAUX .....                        | 7         |
| 3.2. JUGES FORMATEURS NATIONAUX .....                        | 7         |
| 3.1. MANAGER FORMATEURS REGIONAUX .....                      | 8         |
| 3.1. DATA FORMATEURS REGIONAUX .....                         | 8         |
| <b>ARTICLE 4 : COMPETENCES ET HABILITATIONS .....</b>        | <b>9</b>  |
| 4.1. OFFICIELS DE COMPETITIONS AVEC DIPLOME DE JUGE .....    | 9         |
| 4.2. OFFICIEL DE COMPETITION AVEC DIPLOME D'ENTRAINEUR ..... | 10        |
| <b>ARTICLE 5 : FORMATIONS INITIALES .....</b>                | <b>11</b> |
| 5.1. MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS INITIALES .....            | 11        |
| 5.2. JUGE CATEGORIES REGIONALES .....                        | 11        |
| 5.3. JUGE DEGRE 1 .....                                      | 12        |
| 5.4. SPECIALISTE DEGRE 1 FREESKATING OU DANSE .....          | 13        |
| 5.5. JUGE DEGRE 2 FREESKATING OU DANSE .....                 | 14        |
| 5.6. SPECIALISTE DEGRE 2 FREESKATING OU DANSE .....          | 15        |
| 5.7. JUGE DEGRE 2 GROUPE .....                               | 16        |
| 5.8. JUGE ET SPECIALISTE DEGRE 3 .....                       | 18        |
| 5.9. JUGE ET SPECIALISTE INTERNATIONAL .....                 | 18        |
| 5.10. CERTIFICATION INLINE .....                             | 18        |
| 5.11. CERTIFICATION PAIRS .....                              | 18        |
| <b>ARTICLE 6 : FORMATIONS CONTINUES .....</b>                | <b>19</b> |
| 6.1. VALIDITE DES DIPLOMES .....                             | 19        |
| 6.2. JUGE OU SPECIALISTE DEGRE 1 .....                       | 20        |
| 6.3. JUGE OU SPECIALISTE DEGRE 2 ET 3 .....                  | 21        |

|                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ARTICLE 7 :    CONVOCAION SUR LES COMPETITIONS NATIONALES.....</b> | <b>22</b> |
| 7.1.    JUGE DELEGUE.....                                             | 22        |
| 7.2.    CANDIDATURE .....                                             | 22        |
| 7.3.    CRITERES DE SELECTION .....                                   | 22        |

## ARTICLE 1 : Officiels de compétitions

Les officiels de compétition sont les juges, calculateurs, manager, spécialistes techniques, assistants, contrôleurs techniques, data operators qui composent les panels de juges et les panels techniques des événements.

## ARTICLE 2 : Les diplômes

### 2.1. Arbitres

Les diplômes s'apprécient par spécialité selon le tableau ci-dessous :

| Juge                                                                                    | Spécialiste                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Juge divisions régionales (free, inline & Danse)                                        |                                                                                       |
| Juge degré 1 free & inline                                                              | Spécialiste degré 1 free & inline                                                     |
| Juge degré 1 danse                                                                      | Spécialiste degré 1 danse                                                             |
| Juge degré 2 free & inline                                                              | Spécialiste degré 2 free & inline                                                     |
| Juge degré 2 danse                                                                      | Spécialiste degré 2 danse                                                             |
| Juge degré 2 groupe                                                                     |                                                                                       |
| Juge degré 3 free & inline<br>+ Certifications « Inline »<br>+ Certifications « Pairs » | Spécialiste degré 3 free<br>+ Certifications « Inline »<br>+ Certifications « Pairs » |
| Juge degré 3 danse                                                                      | Spécialiste degré 3 danse                                                             |
| Juge degré 3 groupe                                                                     |                                                                                       |

### 2.2. Manager & Data

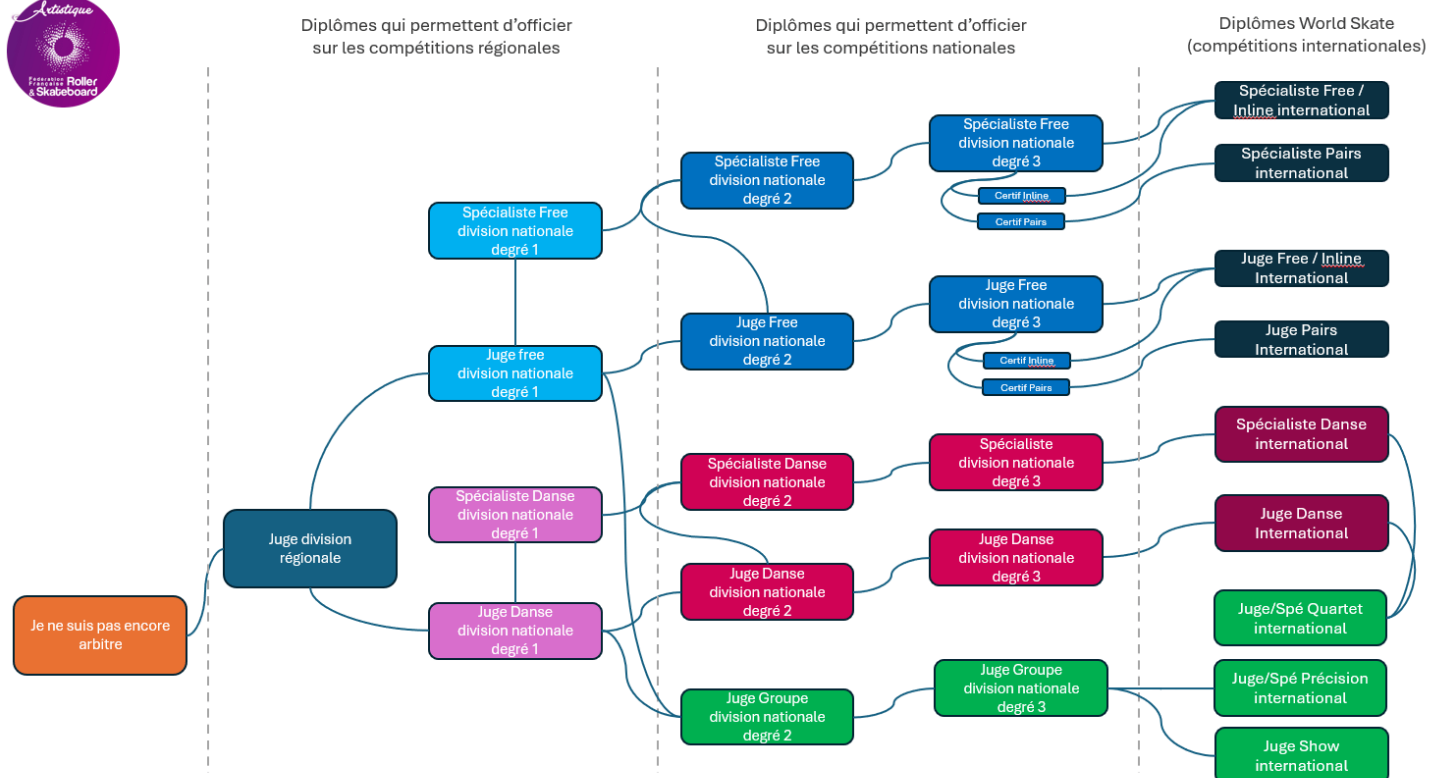
*Diplômes et formation en cours de construction*

## 2.3. Devenir officiel de compétition

Voici le déroulé au plus rapide de passage des examens pour devenir officiel de compétition :

|        | JUGE                 | SPECIALISTE       | MANAGER                                               | DATA                                                  |
|--------|----------------------|-------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 14 ans |                      |                   | <i>Diplômes et formation en cours de construction</i> | <i>Diplômes et formation en cours de construction</i> |
| 15 ans | Juge div. régionales |                   |                                                       |                                                       |
| 16 ans | Juge degré 1         |                   |                                                       |                                                       |
| 17 ans |                      | Spé degré 1       |                                                       |                                                       |
| 18 ans | Juge degré 2         |                   |                                                       |                                                       |
| 19 ans |                      | Spé degré 2       |                                                       |                                                       |
| 20 ans |                      |                   |                                                       |                                                       |
| 21 ans | Juge degré 3         |                   |                                                       |                                                       |
| 22 ans |                      | Spé degré 3       |                                                       |                                                       |
| 23 ans | Juge international   |                   |                                                       |                                                       |
| 24 ans |                      |                   |                                                       |                                                       |
| 25 ans |                      | Spé international |                                                       |                                                       |

## 2.4. Parcours de diplômes



## ARTICLE 3 : Formateurs

Les formateurs régionaux et nationaux organisent la formation et les passages d'examens sur l'ensemble du territoire.

### 3.1. Juges formateurs régionaux

Les formateurs régionaux sont nommés par les ligues. Un diplôme degré 2 ou degré 3 est requis :

Les juges formateurs régionaux de la saison 2025/2026 sont les suivants :

| Ligue                             | Référent(s)                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>       | Olivier Colardelle & Amélie Dulac                 |
| <b>Île-de-France</b>              | Nadine Lecapre                                    |
| <b>Hauts-de-France</b>            | François Cattoire                                 |
| <b>Bretagne</b>                   | Laurène Gorin (Free) & Margot Danjou (Danse)      |
| <b>Bourgogne-Franche-Comté</b>    | Olivier Colardelle & Amélie Dulac                 |
| <b>Nouvelle-Aquitaine</b>         | Delphine Laclautre                                |
| <b>Occitanie</b>                  | Nicolas Dehnig                                    |
| <b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> | Julien Lautrec                                    |
| <b>Grand Est</b>                  | Sandrine Puntill (Danse) & Gaëlle Enderlin (Free) |
| <b>Pays de la Loire</b>           | Anne-Sophie Moisan                                |

Une formation des formateurs est organisée chaque année pour présenter le déroulé de formation, les outils associés et les conditions de passage et d'octroi des examens.

Si les formateurs régionaux ne peuvent pas assurer la formation dans certaines spécialités, un accompagnement par un formateur national pourra être mis en place afin d'accompagner le formateur régional et les stagiaires concernés.

### 3.2. Juges formateurs nationaux

| Spécialité                         | Formateurs                                                                                           |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Coordination des formations</b> | Hanaé Devos                                                                                          |
| <b>Freestyle</b>                   | Delphine Laclautre, Magali Champion, Laurène Gorin, Olivier Colardelle, Hanaé Devos, Gaëlle Enderlin |
| <b>Danse</b>                       | Olivier Colardelle, Caroline Romano, Delphine Laclautre, Nicolas Dehnig, Hanaé Devos                 |
| <b>Groupe</b>                      | Yohann Morilleau, Olivier Colardelle, Delphine Laclautre, Nicolas Dehnig                             |

### **3.1. Manager formateurs régionaux**

*En cours de construction*

### **3.1. Data formateurs régionaux**

*En cours de construction*

## ARTICLE 4 : Compétences et habilitations

### 4.1. Officiels de compétitions avec diplôme de juge

| Diplômes                                                                                                                                        | Division régionale | Division nationale                       | Peut s'inscrire en formation                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ARBITRAGE</b>                                                                                                                                |                    |                                          |                                                                                                                                                                 |
| Juge divisions régionales                                                                                                                       | ☑                  | ☒                                        | <b>Juge degré 1</b><br>après 1 an d'expérience                                                                                                                  |
| Juge degré 1                                                                                                                                    | ☑                  | ☑ en région<br>☒ en national             | <b>Spécialiste degré 1</b><br>après 1 an d'expérience<br><b>Juge degré 2</b><br>après 1 an d'expérience                                                         |
| Spécialiste degré 1                                                                                                                             | ☑                  | ☑ en région<br>☒ en national             | <b>Spécialiste degré 2</b><br>après 1 an d'expérience                                                                                                           |
| Juge degré 2                                                                                                                                    | ☑                  | ☑ en minorité sur les compét. Nationales | Selon expérience et qualité de jugement : est validé juge degré 3 par la CTSRA                                                                                  |
| Spécialiste degré 2                                                                                                                             | ☑                  | ☑ en minorité sur les compét. Nationales | Selon expérience et qualité de jugement : est validé juge degré 3 par la CTSRA                                                                                  |
| Juge degré 3                                                                                                                                    | ☑                  | ☑                                        | <b>Certification « Inline »</b><br><b>Certification « Pairs »</b><br><b>Juge international</b><br>après 4 ans d'expérience                                      |
| Spécialiste degré 3                                                                                                                             | ☑                  | ☑                                        | <b>Certification « Inline »</b><br><b>Certification « Pairs »</b><br><b>Spécialiste international</b><br>après 1 an d'expérience en tant que juge international |
| Juge international                                                                                                                              | ☑                  | ☑                                        | <b>Spécialiste international</b><br>après 2 ans d'expérience<br><b>avoir les certification « Inline » et « Pairs »</b>                                          |
| Un juge degré 1 de la spécialité concernée peut officier en tant que spécialiste, contrôleur et assistant sur la phase qualificative régionale. |                    |                                          |                                                                                                                                                                 |
| <b>MANAGER</b>                                                                                                                                  |                    |                                          |                                                                                                                                                                 |
| Manager sans diplôme habilité par sa commission régionale                                                                                       | ☑                  | ☑                                        |                                                                                                                                                                 |
| <b>DATA</b>                                                                                                                                     |                    |                                          |                                                                                                                                                                 |
| Data sans diplôme habilité par sa commission régionale                                                                                          | ☑                  | ☑                                        | Aucun diplôme n'est                                                                                                                                             |

## **4.2. Officiel de compétition avec diplôme d'entraîneur**

- Un entraîneur titulaire d'un des diplômes suivants :
  - BEF 2
  - CQP
  - BEES (1 ou 2)
  - DEJEPS ou DESJEPS

Peut officier en tant que juge/spécialiste sur les compétitions des divisions régionales.

- Un entraîneur titulaire d'un des diplômes suivants :
  - BEES (1 ou 2)
  - DEJEPS ou DESJEPS

Peut officier en tant que spécialiste sur les compétitions des divisions nationales.

## ARTICLE 5 : Formations initiales

### 5.1. Mise en œuvre des formations initiales

### 5.2. Juge catégories régionales

#### 5.2.1. Modalités d'inscription

Être licencié à la Fédération Française de Roller & Skateboard

Une fois le diplôme obtenu, une licence « officiel de compétition » devra être prise.

Être âgé de 15 ans révolus.

#### 5.2.2. Organisation

*La formation initiale est en cours de mise en œuvre progressive pour une application nationale à compter de septembre 2026*

*Dans l'attente, les juges référents régionaux sont habilités à délivrer les formations et à valider le diplôme.*

## 5.3. Juge degré 1

### 5.3.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être juge catégorie régionale et âgé de 16 ans révolus.

### 5.3.2. Organisation

*La formation initiale est en cours de mise en œuvre progressive pour une application nationale à compter de septembre 2026*

*Dans l'attente, les juges référents régionaux sont habilités à délivrer les formations et à valider le diplôme.*

## 5.4. Spécialiste degré 1 freeskating ou danse

### 5.4.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être juge degré 1 depuis 1 an et âgé de 17 ans révolus.

### 5.4.2. Organisation

La formation sera gérée en **région par les juges formateurs régionaux** avec les outils mis à disposition par la CTSRA et un déroulé de formation commun et obligatoire.

### 5.4.3. Session de formation

*La formation initiale est en cours de mise en œuvre progressive pour une application nationale à compter de septembre 2026*

*Dans l'attente, les juges référents régionaux sont habilités à délivrer les formations et à valider le diplôme.*

## 5.5. Juge degré 2 freeskating ou danse

### 5.5.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être juge degré 1 depuis 2 ans dans la spécialité concernée et âgé de 18 ans révolus.

Inscription validée par le juge formateur régional

Passage du QCM “Juge national” sur le Moodle fédéral dans l’année de la formation avant inscription à l’examen.

### 5.5.2. Session de formation

Une session de formation est réalisée pour passage d’examen lors de la finale de championnat de France.

Cette formation est composée de :

- L’accès aux QCM et à la formation en ligne et à une banque de vidéo d’entraînement
- Accès aux visios de formation continue des juges nationaux
- Visio de 2h de formation théorique générale
- 2h de formation en présentiel lors d’une compétition nationale
- Des jugements parallèles sur lesquels les formateurs nationaux feront des retours

### 5.5.3. Validation et certification

Les candidats seront évalués au travers de :

- Participation à la formation
- QCM “juge national”
- Un passage d’examen sur vidéo en présentiel sur la compétition nationale
- 1ère partie : Validation du jugement sur 3 ou 4 vidéos (QOE + composantes)  
Présentation orale et questions des formateurs concernant les évaluations
- 2ème partie : Passage de 6 ou 7 vidéos et simulation de jugements en parallèle.  
Les feuilles de jugements seront ramassées et analysées par les formateurs

### 5.5.4. Effectif et tarifs

La formation “juge degré 2” est à la charge de la CTSRA. La gestion des inscriptions et des validations aux formations se fait via ROLSKANET.

**Tarif d’engagement à la formation :** 100 euros

**Nombre de candidats maximum par région par session :** 2

**Nombre de candidats :** 3 minimum / 10 maximum

**Indemnité du formateur :** 100 euros par session de formation

## 5.6. Spécialiste degré 2 freeskating ou danse

### 5.6.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être spécialiste degré 1 depuis 2 ans et juge degré 2 depuis 1 an dans la spécialité concernée et âgé de 19 ans révolus.

Inscription validée par le juge formateur régional

Passage du QCM “Spécialiste national” sur le Moodle fédéral dans l’année de la formation avant inscription à l’examen.

### 5.6.2. Session de formation

Une session de formation est réalisée pour passage d’examen lors de la finale de championnat de France.

Cette formation est composée de :

- L'accès aux QCM et à la formation en ligne et à une banque de vidéo d'entraînement
- Accès aux visios de formation continue des spécialistes nationaux
- Visio de 2h de formation théorique générale
- 2h de formation en présentiel lors d'une compétition nationale
- Des panels parallèles sur lesquels les formateurs nationaux feront des retours.

### 5.6.3. Validation et certification

Les candidats seront évalués au travers de :

- Participation à la formation
- QCM “spécialiste national”
- Un passage d’examen sur vidéo en présentiel sur la compétition nationale
- Arbitrage vidéo sur les postes spécialiste, assistant et contrôleur
- Justification des arbitrages réalisés à l’oral

### 5.6.4. Effectif et tarifs

La formation “spécialiste degré 2” est à la charge de la CTSRA. La gestion des inscriptions et des validations aux formations se fait via ROLSKANET.

**Tarif d’engagement à la formation :** 100 euros

**Nombre de candidats maximum par région par session :** 2

**Nombre de candidats :** 1 minimum / 6 maximum

**Indemnité du formateur :** 100 euros par session de formation

## 5.7. Juge degré 2 groupe

### 5.7.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être juge divisions régionales et juge division nationale degré 1 Freeskating ou Danse et âgé de 18 ans révolus.

Inscription validée par le juge formateur régional

Passage du QCM “Juge/Specialiste Groupe” sur le Moodle fédéral dans l’année de la formation avant inscription à l’examen.

### 5.7.2. Session de formation

La session de formation aura lieu sur le championnat de France de Groupe.

La formation est composée de :

- L'accès aux QCM et à la formation en ligne
- Accès aux visios de formation continue des juges groupe
- *Mis en place en 2027 -> Visio de 2h de formation théorique générale*
- Des jugements/panels parallèles avec retours réalisés par un juge détaché du jury

### 5.7.3. Validation et certification

L'examen aura lieu sur l'international de Groupe.

Les candidats seront évalués au travers de :

- Participation à la formation
- QCM “Juge/Specialiste Groupe”
- Un passage d'examen sur vidéo en présentiel sur la compétition nationale
- 1ère partie : Validation du jugement sur 3 ou 4 vidéos (QOE + composantes)  
Présentation orale et questions des formateurs concernant les évaluations
- 2ème partie : Passage de 4 ou 5 vidéos et simulation de jugements en parallèle.

Les feuilles de jugements seront ramassées et analysées par les formateurs

### 5.7.4. Effectif et tarifs

La formation “juge/spécialiste groupe degré 2” est à la charge de la CTSRA. La gestion des inscriptions et des validations aux formations se fait via ROLSKANET.

**Tarif d'engagement à la formation :** 50 euros

**Nombre de candidats maximum par région par session :** 3

**Nombre de candidats :** 1 minimum / 6 maximum

**Indemnité du formateur :** 50 euros par session de formation



## **5.8. Juge et spécialiste degré 3**

Après un minimum de 3 participations à des compétitions nationales dans une spécialité, un juge degré 2 peut candidater pour devenir juge degré 3.

Les juges formateurs se réuniront pour confirmer le passage en degré 3. Les annonces seront réalisées à l'issue de la finale de Championnat de France.

## **5.9. Juge et spécialiste international**

Après un minimum de 5 année de jugement degré 2 ou degré 3, un juge degré 3 peut candidater pour devenir juge international avant le 31 décembre de la saison en cours.

Les juges formateurs se réuniront courant janvier pour confirmer ou non l'inscription à l'examen sur la saison en cours (l'examen se passe généralement en fin de saison lors du séminaire World Skate).

Un accompagnement du juge degré 3 sera réalisé par les juges internationaux français afin d'assurer la réussite à l'examen international.

## **5.10. Certification Inline**

La certification Inline n'est pas mise en œuvre pour la saison 2025/2026

## **5.11. Certification Pairs**

La certification Pairs n'est pas mise en œuvre pour la saison 2025/2026

## ARTICLE 6 : Formations continues

### 6.1. Validité des diplômes

#### Arbitres

| Diplômes                                                                                                   | Validité                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Juge divisions régionales (free, inline & Danse)                                                           | Valable dans l'année jusqu'au 31/12<br><b>Renouvellement par passage d'un QCM</b><br>Participation au jugement de au moins une compétition division régionale par an                                                                                      |
| Juge et spécialiste degré 1 free & danse                                                                   | Valable jusqu'au 01/03<br><b>Renouvellement par suivi de la formation continue</b><br>Participation au jugement d'au moins une compétition par an avec des catégories divisions nationales                                                                |
| Juge et spécialiste degré 2 et 3 free & danse<br>+ Certifications « Inline »<br>+ Certifications « Pairs » | Valable jusqu'au 01/03<br><b>Renouvellement par suivi de la formation continue avec obligation de participation à un séminaire tous les 2 ans</b><br>Participation au jugement d'au moins une compétition par an avec des catégories divisions nationales |
| Juge degré 2 groupe                                                                                        | Valable dans l'année jusqu'au 31/12<br><b>Renouvellement par passage d'un QCM</b><br>Participation à au moins une compétition nationale ou internationale tous les 4 ans                                                                                  |

#### Manager

*La formation continue et les diplômes sont en cours de mise en œuvre*

#### Data

*La formation continue et les diplômes sont en cours de mise en œuvre*

## 6.2. Formation continue - Juge ou spécialiste degré 1

### 6.2.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être diplômé juge divisions nationales degré 1.

### 6.2.2. Déroulement de la formation

La formation sera gérée **par les formateurs nationaux Freeskating, Danse et Groupe.**

### 6.2.3. Formation continue degré 1

Cette formation est composée de :

- Un **QCM** sur le Moodle Fédéral à réaliser et **valider** avant le début des compétitions des divisions nationales **par tous les juges degrés 1**,
- Des **vidéos ou visios de formation continue** pour discuter de points règlementaires et harmoniser les jugements,
- Un **séminaire national** en janvier avant le début des compétitions sur des points particuliers du règlement à traiter, en présence des juges et des entraîneurs,

### 6.2.4. Condition de maintien du diplôme

La formation continue est obligatoire tous les ans pour renouveler le diplôme degré 1.

### 6.2.5. Tarifs et inscription

La formation continue « juge ou spécialiste degré 1 » est à la charge de la CTSRA.

La formation est gratuite pour la saison 2025/2026.

## 6.3. Formation continue - Juge ou spécialiste degré 2 et 3

### 6.3.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être diplômé juge divisions nationales degré 2 et degré 3.

### 6.3.2. Déroulement de la formation

La formation sera gérée **par les formateurs nationaux Freeskating, Danse et Groupe.**

### 6.3.3. Formation continue degré 2 et degré 3

Cette formation est composée de :

- Un **QCM** sur le Moodle Fédéral à réaliser et **valider** avant le début des compétitions des divisions nationales **par tous les juges degré 2 et degré 3,**
- Des **visios de formation continue** pour discuter de points règlementaires et harmoniser les jugements,
- Un **séminaire national** en janvier avant le début des compétitions sur des points particuliers du règlement à traiter, en présence des juges et des entraîneurs,

### 6.3.4. Condition de maintien du diplôme

La participation au séminaire national arbitrage est obligatoire tous les 2 ans

La formation continue est obligatoire tous les ans pour renouveler le diplôme degré 2 ou degré 3.

### 6.3.5. Tarifs et inscription

La formation continue « juge ou spécialiste degré 2 et degré 3 » est à la charge de la CTSRA.

La formation est gratuite pour la saison 2025/2026.

## **ARTICLE 7 : Convocation sur les compétitions nationales**

### **7.1. Juge délégué**

Sur chaque compétition nationale, un juge délégué est nommé et a pour rôle :

#### **Composition des jurys par catégorie**

- Constituer les jurys en veillant à une représentation équilibrée et à la compétence technique des membres.
- Répartir les rôles au sein des jurys (panel technique, juges, juges arbitres).

#### **Interface entre les juges et le Groupe Projet de la Compétition**

- Déterminer la date de la réunion des juges.
- Assurer une communication fluide entre les juges et le Groupe Projet.
- Transmettre les informations nécessaires aux juges (horaires, règlements, documents).

#### **Coordination logistique**

- Récupération des dates, horaires, lieux d'arrivées pour tous les juges.
- Répartition des chambres d'hôtels.
- Vérifier la bonne mise en place et le fonctionnement du matériel de jugement avec le manager et l'organisateur (tables, chaises, fournitures, accès aux plateformes de jugement, vestiaires, salle de réunion).
- Veiller au respect du planning et à la présence des juges sur les lieux de compétition.

#### **Suivi et évaluation**

- Rédiger un rapport de fin de compétition sur la gestion du jury auprès de la commission artistique.
- Proposer des améliorations pour les compétitions futures.

### **7.2. Candidature**

Chaque année, le service compétition transmet à tous les juges diplômés degré 2 ou 3, un appel à candidature pour être officiel de compétition les compétitions nationales.

### **7.3. Critères de sélection**

Les critères de sélection des juges sur les compétitions nationales sont les suivants :

- Participation à la formation continue et au séminaire arbitrage dans l'année
- Représentativité des régions.
- Disponibilité des juges en jours et en catégories.
- Expérience de jugement (notamment sur les finales).
- Rotation des juges dans les panels des compétitions nationales